

Ostéopathe

RNCP20531 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	29/11/2017

Certificateur(s)

Collège ostéopathique du Pays Basque (COPB)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'école est agréé par le ministère de la santé jusqu'au 31 août 2015.

L'ostéopathe exerce les activités suivantes :

- Il accueille, met en confiance et interroge le patient.
- Il examine le patient, afin d'établir un diagnostic clinique d'exclusion, et un diagnostic ostéopathique.
- Il définit un choix de traitement ostéopathique, informer le patient et mettre en œuvre le traitement
- Il élabore un suivi thérapeutique.
- Il réoriente le patient, si nécessaire, vers un professionnel adapté.
- Il gère et promeut son cabinet et son évolution professionnelle
- Il communique avec d'autres professionnels de santé et participe à la veille scientifique du métier d'ostéopathe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'ostéopathe est capable de :

- Identifier les différents facteurs physiques, psychologiques, sociaux et émotionnels pour une bonne prise en charge du patient (accueil, mise en confiance et information du patient)
- Écouter, interroger le patient, définir le motif de consultation et l'ausculter.
- Élaborer un raisonnement systématique clinique et étiologique
- Mettre en place une stratégie de prise en charge par l'ostéopathie
- Appliquer les techniques ostéopathiques de la manière la plus appropriée
- Prodiguer des conseils adaptés d'hygiène de vie, et d'exercices physiques compatibles.
- Travailler en inter-discipline avec tous les professionnels de soins et de santé
- Prendre connaissance de l'évolution scientifique de l'ostéopathie,
- Gérer son activité et remplir toutes les obligations administratives, juridiques et comptables inhérente à son cabinet.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ostéopathe exerce le plus souvent en cabinet libéral. Cependant il peut aussi avoir accès à des emplois au sein d'établissements du secteur sanitaire tels que des cliniques du sport, centres thermaux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ostéopathe en exercice libéral,
- Ostéopathe salarié en centre médical,
- Assistant ostéopathe,

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'ostéopathe est réglementé par l'article 75 de la loi 2002-303 du 4 mars 2002. et arrêtés et décrets 2007-435 et 2007-437 du 25 mars 2007, relatifs aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pour les examens théoriques et le clinicat, le jury d'examen se compose de trois ostéopathes en exercice, non enseignants et extérieurs au Collège.

Pour la soutenance des mémoires, le jury se compose :

- d'un médecin spécialisé dans la branche de médecine objet du mémoire, non enseignant du COPB.
- d'un ostéopathe non enseignant au COPB,
- d'un ostéopathe extérieur au COPB ou faisant partie du Pôle Ostéopathique (Ostéopathe, non enseignant, en exercice libéral et accueillant les stagiaires).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	29/11/2017
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20531/>